

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 27 mai 2024

D2024-46

Renouvellement du bail
Bureau de la poste

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	20	21

Vote POUR	21
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation

21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Présents:

Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Cyrille BOUCHY, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Claire DE CROMBRUGGHE, Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Ludovic MORAND, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Pierre SIGNET, Julien STOYE, Vincent THIBERT.

Absents:

Françoise CURAILLAT a donné pouvoir à Annick GUYON
Coralie SANGOY-LUTAUD
Federico BIANCHINO

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal le renouvellement du bail des bureaux de la poste.

Il fera l'objet d'un renouvellement avec effet au 1^{er} juillet 2024 dont le montant du loyer annuel de 8 220.63 €.

Les clauses au contrat sont les suivantes :

- Un loyer annuel de 8 220.63 €,
- Une superficie de 124.44 m² destiné à l'activité postale,
- Une durée de bail de 9 ans à compter au 1^{er} juillet 2024,
- Une indexation annuelle du loyer calculée selon l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction,
- Le droit au renouvellement.

Après avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité, donne autorisation à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette prise de décision.

Envoyé en préfecture le 31/05/2024
Reçu en préfecture le 31/05/2024
Publié le
ID : 071-217101500-20240527-202446-DE

Le secrétaire de séance
Céline CARREIRO



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 31 mai 2024

Le Maire
Michel BERTHET



Acte contresigné le 31.05.2024
Le Maire,
